



Association pour les Réfugiés du Calvados (ARCAL)

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Mis à jour le 06/06/2024

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) rembourse une partie de vos dépenses de santé :

- Consultation chez le médecin,
- pharmacie,
- hôpital...

Vous devez :

1. Renouveler votre Couverture Maladie Universelle (CMU) de base tous les ans en septembre
2. Montrer un **acte de naissance** à la CPAM pour obtenir une **carte vitale**
3. Signalez à la CPAM tout changement de situation

Adresse à CAEN

108, boulevard Jean-Moulin
CS 10001
14031 Caen Cedex 9

Contactez la CPAM :

- par téléphone au **3646**
- sur internet sur le site <http://www.ameli.fr>